

**ELABORATION
D'UN PROJET
DE VIE SCOLAIRE AFIN
D'AMELIORER
L'ACCOMPAGNEMENT
DES ELEVES**



MEMOIRE PROFESSIONNEL

CPE 2
COLLEGE Georges BRASSENS
NARBONNE

TUTEUR DE MEMOIRE :
Mme CONSIGNY MAUREL Magalie

ANNEE UNIVERSITAIRE 2009/2010

RESUME

CPE stagiaire nommée dans un collège de 440 élèves, il m'est demandé de rédiger un mémoire sur un thème choisi en particulier afin d'illustrer la pratique professionnelle du CPE.

C'est dans cette optique que j'ai décidé d'axer ma réflexion sur l'élaboration d'un projet de vie scolaire qui permettra de fixer des axes prioritaires et des actions découlant de ces axes afin de favoriser la réussite scolaire des élèves, en améliorant l'accompagnement des élèves en difficulté

Ce mémoire a donc pour objet de présenter ce projet de vie scolaire dans son élaboration ainsi que dans son évaluation.

SUMMARY

CPE trainee named in a middle school of 440 pupils it is asked to me to draft a report on a theme chosen in particular to illustrate the professional practice of the CPE.

It is in this optics that I decided to centre my reflection on the elaboration of a "school life" project which will allow to fix priority axes and are actions ensuing from these axes to facilitate the success at school of the pupils by improving the location and the follow-up of the student who have difficulties.

This report thus has for object to present this "school life" project in its elaboration as well as in its evaluation.

**ELABORATION
D'UN PROJET DE VIE
SCOLAIRE
POUR AMELIORER
L'ACOMPAGNEMENT
DES ELEVES**

REMERCIEMENTS

Au cours de ma réflexion et de l'élaboration de ce mémoire et du déroulement de cette année de formation j'ai eu l'opportunité et la chance de recevoir l'appui de nombreuses personnes que je tiens à remercier chaleureusement.

Tout d'abord je tiens à remercier tous les personnels de la vie scolaire du collège Brassens avec qui j'ai vraiment plaisir à travailler dans un climat de confiance mutuelle. Benoit, Catherine, Christelle, Emilie, Fatiha, Sabrina, Valérie, je vous remercie pour votre accueil, votre écoute et surtout votre professionnalisme dans la réalisation des actions.

Je veux remercier ma collègue CPE Mme Ruquet pour son accueil, sa disponibilité et ses conseils dans le cadre de mes fonctions. Je tiens à la remercier pour m'avoir permis de mener à bien ces actions dans un climat de réelle collaboration et partenariat. Ainsi que de m'avoir fait part au quotidien de son expérience, son soutien et ses conseils. Mon expérience s'est beaucoup enrichie en travaillant avec elle.

Un grand merci également à Mme Arto ma tutrice de stage expérimentée pour m'avoir accompagnée, guidée et conseillée tout au long de l'année cela en faisant fi du tutorat externalisé qui aurait pu compliquer nos rapports, en s'adaptant aux conditions de ce tutorat toujours dans la bonne humeur et la disponibilité.

Merci également à tous les personnels du collège mes collègues, avec lesquels j'ai été amenée à travailler dans un réel climat de partage et de partenariat : notamment les, professeurs, agents, assistante sociale, conseillère d'orientation psychologue, infirmière, médecin scolaire, secrétaire de direction qui se sont des partenaires efficaces et des appuis essentiels.

Je tiens à remercier M. Roux et Mme Cané pour leur accueil chaleureux, leur soutien constant et les conseils formateurs apportés tout au long de cette année.

Je tiens également à remercier ma tutrice de mémoire Mme Consigny Maurel pour sa patience, ses conseils avisés et son professionnalisme pour l'élaboration et la rédaction de ce mémoire.

Je tiens à remercier tout particulièrement Mme Petit Jean, Inspectrice vie scolaire, de m'avoir consacré un entretien très formateur au cours duquel elle m'a prodigué de précieux conseils qui m'aideront à construire ma pratique professionnelle.

Enfin merci à ma famille et mes amis qui m'ont soutenu tout au long de cette année difficile et éreintante. Merci pour m'avoir soutenue lors de l'élaboration de ce mémoire en m'encourageant sans cesse et me motivant quand cela s'avérait nécessaire. Merci d'avoir cru en moi, d'y croire encore et de me le montrer.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PARTIE UNE : LES FONDEMENTS DE LA DEMARCHE DE PROJET POUR AMELIORER LE SUIVI DES ELEVES AU COLLEGE GEORGES BRASSENS	2
<u>SECTION UNE : PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT</u>	2
I PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	2
II PRESENTATION DES PERSONNELS.....	4
III PRESENTATION DU SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE	4
<u>SECTION DEUX : LES FONDEMENTS DE LA DEMARCHE DE PROJET</u>	5
<u>SECTION TROIS : ETAT DES LIEUX, DIAGNOSTIC ETABLISSEMENT ET IDENTIFICATION DES PRIORITES D'ACTION AU COLLEGE GEORGES BRASSENS</u>	6
I ETAT DES LIEUX DE LA DEMARCHE DE PROJET AU COLLEGE GEORGES BRASSENS	6
II L'OBJECTIF GLOBAL DE MA DEMARCHE DE PROJET.....	7
III LES ETAPES DE MA DEMARCHE DE PROJET.....	7
A. Eléments de diagnostic de l'établissement basés sur les indicateurs de 2008- 2009	
1. Les données sociologiques.....	8
2. Les indicateurs de réussite des élèves	8
3. Les absences.....	8
4. Les punitions.....	9
B. Les axes prioritaires qui découlent de ce diagnostic et les actions prévues au sein du futur projet de vie scolaire	9
PARTIE DEUX : LES AXES DU PROJET DE VIE SCOLAIRE	10
<u>SECTION UNE : NE LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN ET PROMOUVOIR LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES</u>	11
I LA PREVENTION ET GESTION DE L'ABSENTEISME.....	11
II LE SUIVI INDIVIDUEL DES ELEVES.....	13
III LE SUIVI COLLECTIF DES ELEVES	17
<u>SECTION DEUX : LE VIVRE ENSEMBLE ET LA FORMATION CITOYENNE</u>	18
I LE VIVRE ENSEMBLE	18

II LA FORMATION DES CITOYENS	20
------------------------------------	----

PARTIE TROIS : ORGANISATION DES MOYENS HUMAINS ET DU SERVICE EN FONCTION DES PRIORITES DEFINIES ET EVALUATION DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE.....21

SECTION UNE : L'ORGANISATION DU SERVICE EN FONCTION DES OBJECTIFS PREDEFINIS21

I LES OBJECTIFS GENERAUX DE LA VIE SCOLAIRE QUI DEFINISSENT SON ORGANISATION.....21

II LES MODALITES D'ORGANISATION DU SERVICE.....23

SECTION DEUX : EVALUATION DES ACTIONS.....25

CONCLUSION.....29

BIBLIOGRAPHIE.....30

INTRODUCTION

Cette année de formation alliant à la fois formation et pratique professionnelles est le cadre idéal pour pouvoir confronter la théorie à la pratique, pour construire sa pratique professionnelle tout en s'adaptant aux caractéristiques d'un établissement.

C'est dans ce cadre qu'en tant que Conseiller Principal d'Education stagiaire nommée au collège Georges Brassens à Narbonne, après une période d'observation et d'adaptation dans un établissement riche, que j'ai voulu intégrer ma pratique professionnelle à celle des autres acteurs de l'établissement tout en la confrontant aux théories existantes.

Après cette période d'observation il m'a paru évident que mon rôle de chef de service allait être essentiel afin de relier la vie scolaire et le service aux autres partenaires de l'établissement autour d'actions menées en collaboration et cohérence. Il s'agit pour moi de relier ma fonction de chef de service avec la mission de tout acteur éducatif qui consiste à contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves.

J'ai donc décidé d'axer mon travail de mémoire sur la recherche de l'amélioration de l'accompagnement des élèves, cela en s'intégrant dans une démarche globale de projet. Améliorer ce suivi ou accompagnement des élèves constitue pour moi le fil conducteur, la toile de fond ma réflexion ; c'est-à-dire à la fois une finalité et à la fois un moyen qui permettront de définir des priorités et actions cohérentes.

Pour cela j'ai pour objectif de faire le lien entre les actions menées par la vie scolaire, qui a la particularité dans cet établissement d'être constituée de personnels responsables, efficaces et impliqués ; aux actions conduites par les autres acteurs afin de s'intégrer dans une démarche de projet favorisant la concertation et la cohésion.

Mon objectif pour y arriver est de proposer un projet de vie scolaire qui s'inscrirait dans la démarche de projet de l'établissement afin d'apporter de la cohérence et de la continuité dans les actions menées axée sur la mobilisation et collaboration de tous les acteurs cela afin d'améliorer le suivi des élèves.

Pour cela je me propose de présenter une démarche de réflexion en trois temps. Tout d'abord il s'agit de se pencher sur les fondements de la démarche de projet pour améliorer le suivi des élèves. Par la suite il s'agira d'étudier les axes prioritaires qui constituent le projet et les actions mise en place. Enfin dans une dernière partie je me propose d'exposer les modalités d'organisation du service de vie scolaire pour permettre la réalisation des actions mais également une évaluation des actions menées.

PARTIE UNE: LES FONDEMENTS DE LA DEMARCHE DE PROJET POUR AMELIORER LE SUIVI DES ELEVES AU COLLEGE GEORGES BRASSENS

La démarche de projet que je me propose de mener se base sur les caractéristiques de l'établissement mais également sur des fondements théoriques et sur un diagnostic établissement.

SECTION UNE : PRESENTATION DU COLLEGE GEORGES BRASSENS

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le collège Georges Brassens est un collège de 440 élèves classé en zone d'éducation prioritaire et situé dans la commune de Narbonne. Il est implanté dans le quartier de Saint Jean Saint Pierre, il accueille des élèves habitant dans ce quartier ainsi que des élèves résidant dans les villages avoisinants. Ce recrutement entraîne des contraintes d'accueil, les élèves sont accueillis quotidiennement de 7h30 à 18h et les déplacements des élèves des villages sont soumis aux transports scolaires.

Cette spécificité collège de quartier / collège accueillant élèves résidant dans les villages entraîne une grande mixité des publics. Cette mixité de fait créée par les secteurs de recrutement entraîne parfois des tensions entre les élèves car le collège est le seul lieu où ils sont amenés à se rencontrer. Il y a des luttes de territoire dans la cour de l'établissement où certains des élèves se réunissent selon leur zone de résidence ce qui crée des clivages et un climat de tension, de provocation voire de violence entre eux. Il est donc essentiel dans cet environnement que la présence des adultes soit sans cesse observable par les élèves et il est fondamental de réaffirmer les règles du vivre ensemble, du respect de l'autre et des différences.

Comme nous le rappelle Bouvier A. dans Le conseiller principal d'éducation au centre de la vie scolaire l'établissement scolaire n'est plus un sanctuaire fermé et ses liens avec l'environnement extérieur se multiplient notamment avec la cité. L'établissement et la cité sont deux espaces de droits distincts mais liés avec les lois de la République, de l'école, de la famille, du quartier, de la rue, de la cour, des vestiaires, loi du silence, du talion. Pour les adultes en charge d'éducation cette multiplicité des lois peut poser le problème de leur identification, de leur distinction et de leur articulation. Il est très difficile de lutter contre ces phénomènes de groupe et une loi du silence omniprésente.

La vie scolaire de cet établissement et l'ensemble des équipes éducatives et de la direction travaillent en concertation afin de développer un climat d'appartenance des élèves au collège Georges Brassens afin que tous les élèves puissent coexister et évoluer dans le but de réussir leur scolarité.

La place du CPE dans ce collège est fondamentale et met en avant ses deux missions premières : la collaboration avec le personnel enseignant et l'organisation du service de vie scolaire ; toutes deux fondamentales pour mener à bien sa mission éducative « de placer dans les meilleures conditions de vie

individuelle et collective et d'épanouissement personnel les élèves» (loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989).

Cette collaboration CPE, service de vie scolaire et enseignants est également essentielle afin de pouvoir à la fois définir et affirmer un cadre de vie scolaire permettant le vivre ensemble et l'acquisition des compétences sociales, civiques et l'autonomie qui sont des composantes du socle commun de connaissances et de compétences affirmé par la loi d'orientation du 23 avril 2005 et le décret du 11 juillet 2006.

L'établissement propose une répartition des élèves en 19 classes : 5 classes en sixième, en cinquième et quatrième avec une moyenne de 23 élèves et enfin 4 classes de troisième de 24 élèves en moyenne.

Cet établissement est un excellent exemple de la promotion du travail en réseau.

- Un travail en réseau tout d'abord avec les écoles du réseau d'éducation prioritaire permettant le suivi des élèves et des actions entre les deux cycles de scolarité, le lien entre le collège et les écoles du réseau étant effectué par la représentante du REP présente lors des réunions de direction et prenant part aux actions menées par l'établissement et les écoles alentour.
- Egalement pour la promotion d'un travail en réseau et d'expérimentation par le biais du développement de l'environnement numérique de travail du collège. En effet l'établissement est pilote dans l'académie pour mettre en place un environnement numérique de travail dont l'ensemble de la communauté éducative à accès (direction, enseignants, personnels, parents, élèves). Les différentes fonctionnalités proposées sont déclinées en trois modules : le cahier de texte numérique, les annonces liées à la vie de l'établissement, les relations avec les parents permettant la communication d'informations.

Ce collège est donc un établissement qui se place dans une dynamique d'expérimentation mais également d'ouverture sur son environnement extérieur et de la recherche permanente de travail en partenariat avec les parents.

Ces différents éléments permettent d'instaurer un climat de travail propice à la réussite scolaire des élèves.

II. PRESENTATION DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT

Le collège compte une quarantaine d'enseignants ainsi qu'une dizaine d'agents. L'équipe de direction est composée de M. Roux principal et de son adjoint M. Barthélemy. Les équipes pédagogiques sont relativement stables et jeunes en moyenne. On note un réel investissement des professeurs dans la vie du collège (UNSS, FSE, formation des délégués) ; et également un investissement dans la variété des projets et options proposés aux élèves : option patrimoine, option sciences, option danse, option bilingue, une section sportive de judo, l'initiation aux langues anciennes, la découverte professionnelle en troisième, les projets culturels multiples.

Les équipes éducatives sont soudées et travaillent dans une grande cohésion et solidarité devant les problématiques qui peuvent être rencontrées ce qui crée un environnement de travail calme et relativement serein.

Deux professeurs documentalistes sont en charge de la bibliothèque et du centre de documentation et l'information. Une assistante sociale est présente deux jours par semaine, la conseillère d'orientation est également présente deux jours et l'infirmière est présente chaque jour à partir de 12H et le mercredi matin.

III. PRESENTATION DU SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE

Le service est composé de 4 assistants d'éducation à temps plein effectuant un service de 36 heures hebdomadaires , de 4 personnels en contrat d'accompagnement à l'emploi effectuant 20 heures hebdomadaires et d'une auxiliaire de vie scolaire individuelle assignée a un élève se déplaçant en déambulateur. L'équipe est très soudée et investie dans son travail, tous les membres ont conscience des impératifs liés au fonctionnement d'un collège.

Le service se situe au centre du hall de l'établissement ce qui permet un contrôle visuel du forum où évoluent les élèves pour se rendre en cours mais il ne dispose pas d'un point de vue direct sur la cour, l'entrée et les couloirs ce qui nécessite absolument une répartition des postes de surveillance au sein du service comme nous le verrons plus tard.

La CPE titulaire , Mme Ruquet, est en poste dans l'établissement depuis 3ans et elle effectue un service à 80 % ce qui fait qu'il n'y a pas de CPE présent dans l'établissement le mercredi matin et donc que les personnels de vie scolaire sont en autonomie ce jour là, ce qui, nous le verrons par la suite, nécessite de la part du chef de service la définition d'un cadre de fonctionnement clair et l'affirmation de priorités d'action auprès des membres du service.

Le service fonctionne relativement bien, les personnels sont autonomes responsables et dévoués à leurs taches de surveillance et d'accompagnement des élèves.

Cependant on peut noter quelques écueils de communication interne au niveau du service quant au passage des informations mais également on peut noter que la communication et les rapports avec les personnels enseignants pourraient être améliorés car parfois la vie scolaire semble évoluer en électron libre sans qu'il n'y ait de relative cohésion entre son travail et celui mené par les équipes éducatives.

Il peut en ressortir une image de relative oisiveté du service, voire de mauvaise communication des informations aux élèves, professeurs et parents car l'information transite mal entre les différentes sphères de l'établissement.

En tant que CPE et chef de service d'une équipe de vie scolaire investie dans ses actions je me suis questionnée sur la manière d'articuler ces actions à celles menées par la direction et les personnels enseignant afin de donner plus de cohésion à la politique éducative de l'établissement. Dans cette optique j'ai privilégié une réflexion axée sur l'amélioration du suivi des élèves afin d'obtenir la réussite de tous les élèves et « ne laisser personne au bord du chemin » comme le préconise le projet académique 2008-2012.

SECTION DEUX : LES FONDEMENTS DE LA DEMARCHE DE PROJET.

L'établissement Georges Brassens inscrit sa politique éducative concertée dans la démarche de projet officialisée par la loi d'orientation du 10 juillet 1989 qui rend obligatoire le projet d'établissement. L'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 réaffirme cette démarche de projet en rappelant que le projet d'établissement est élaboré par l'ensemble des représentants de la communauté éducative.

La circulaire du 09 janvier 2007 de préparation de rentrée précise que ce projet d'établissement est le cadre général dans lequel l'établissement exerce son autonomie ; c'est un outil de pilotage de la politique

éducative en définissant un programme d'actions et moyens mis en œuvre pour assurer la réussite de ces actions et leur évaluation.

Le CPE est un acteur essentiel de cette démarche de projet comme nous le rappelle Les indispensables DELAHAYE JP, BARBIER C., DURAND F., N MACHURE N., VERAN JP dans Le conseiller principal d'éducation : de la vie scolaire à la politique éducative. Il peut élaborer un diagnostic de la vie scolaire et un projet de service qui s'inscrivent dans le projet d'établissement. Cela permettra aux personnels de la vie scolaire de contribuer à l'atteinte des objectifs éducatifs du projet d'établissement qui reprennent les objectifs contractualisés avec l'autorité académique au travers du contrat d'objectifs.

L'article 36 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005 institue un cadre légal pour la contractualisation entre l'établissement et l'autorité académique. La circulaire de rentrée de 2006 en date du 27 mars 2006 précise que ce contrat d'objectifs doit être établi pour une durée pluriannuelle dans chaque établissement en cohérence avec le projet d'établissement.

SECTION TROIS : ETAT DES LIEUX, DIAGNOSTIC, AXES PRIORITAIRES DE REFLEXION

I. ETAT DES LIEUX DE LA DEMARCHE DE PROJET AU COLLEGE BRASSENS

Le projet académique 2008 -2012 prévoit notamment les points suivants :

- Améliorer l'ambition scolaire et élever les niveaux de formation
- Ne laisser personne au bord du chemin
- Former des individus cultivés et des citoyens responsables
- Assurer une solide préparation à l'insertion professionnelle et à la formation tout au long de la vie.

Le projet d'établissement du collège 2005-2008 est arrivé à échéance il y a ainsi la nécessité d'entamer la phase de réflexion et d'élaboration du nouveau projet d'établissement. Cette année a été une année riche en projets et actions variés au sein du collège. La démarche de réflexion concernant l'élaboration du nouveau projet d'établissement entamée au début de l'année 2009 a eu du mal à se prolonger au cours de l'année scolaire 2009/2010 par un manque de temps des personnels de l'établissement et ce n'est qu'à la fin de l'année scolaire 2009/2010 que le projet d'établissement sera adopté.

Les axes de réflexion du projet d'établissement mis en avant sont :

- La maîtrise de la langue écrite et orale dans toutes les disciplines
- L'amélioration de la réussite scolaire de tous les élèves
- Le développement de l'éducation à la santé et la citoyenneté
- Le volet numérique.

Ce moment de réflexion et cette étape charnière d'élaboration du nouveau projet semblent idéaux pour entamer une réflexion sur l'élaboration d'un projet de vie scolaire qui s'intégrerait dans le projet

d'établissement et qui reprendrait les priorités fixées par le projet académique. En effet le collège ne dispose pas d'un projet de vie scolaire finalisé mais juste d'un document succinct élaboré par la CPE en poste qui présente les actions de la vie scolaire autour de 3 pôles : les absences, les exclusions de cours, les retenues.

II L'OBJECTIF GLOBAL DE MA DEMARCHE DE PROJET

Mon action cette année va donc se situer dans l'optique de réflexion visant à l'élaboration d'un projet de vie scolaire qui intégrera les actions de la vie scolaire à la démarche de projet de l'établissement.

Il me paraît nécessaire de définir des axes prioritaires au sein de la vie scolaire qui seraient articulés avec les priorités académiques et les priorités fixées par le projet d'établissement.

Ce projet de vie scolaire aurait également pour but de relier les actions menées par le service de vie scolaire à celles menées par les autres personnels de l'établissement, notamment les enseignants, afin de mener des actions concertées et suivies pour plus de cohérence dans la politique éducative.

Ma démarche de réflexion sur l'élaboration d'un projet de vie scolaire pour le collège Brassens m'a été insufflée par cette nécessité, selon moi, de faire ressortir clairement les actions de la vie scolaire et de les relier à celles menées par les enseignants ou autres partenaires.

En effet j'ai le sentiment que la vie scolaire du collège Georges Brassens évolue en électron libre au niveau de ses actions éducatives et pédagogiques et que le lien avec les actions éducatives et pédagogiques mises en œuvre par les enseignants n'est pas clair ou ne ressort pas d'une façon évidente au cours de l'année voire qu'il y a un manque de corrélation entre les deux. Chaque action ou suivi particulier évoluerait en parallèle des autres et la concertation ou l'évaluation des actions n'est pas forcément effectuée.

Il me paraît donc nécessaire d'élaborer un document qui présenterait et finaliserait les actions de la vie scolaire pour les intégrer dans les axes du projet d'établissement et les relier aux actions parallèles afin que cela soit intégré dans une politique éducative cohérente et concertée.

Mon but est de proposer une ébauche projet de vie scolaire à la communauté éducative pour mettre en avant les actions dans le champ de la vie scolaire y compris celle du service qui ne sont pas toujours connues ou identifiées. Ce document pourra servir pourquoi pas d'appui pour une démarche de concertation des personnels qui pourront se réunir l'année prochaine afin de définir des projets et actions concertées à inclure dans un projet de vie scolaire concerté et finalisé.

III LES ETAPES DE MA DEMARCHE DE PROJET

Pour élaborer un projet de vie scolaire j'ai décidé d'organiser ma réflexion par le biais de différentes étapes. Pour y arriver je me suis basée sur les apports théoriques et recherches bibliographiques sur l'élaboration d'un projet de vie scolaire.

Notamment BOUVIER Alain (Champ de réflexion, champ d'actions) CRDP de Lyon 1999. Dans Le conseiller principal d'éducation au centre de la vie scolaire propose d'élaborer un diagnostic, de se fixer des objectifs au travers d'actions précises et d'évaluer ces actions.

La démarche est basée au départ sur un diagnostic de vie scolaire à l'aide d'indicateurs représentatifs de la vie de l'établissement afin ensuite de définir des axes et priorités puis des actions précises au niveau du projet de vie scolaire.

A. Eléments de diagnostic de l'établissement basés sur les indicateurs de 2008- 2009

1. Les données sociologiques

Les données issues de l'inspection académique de l'Aude en date d'octobre 2009 nous informent que sur les 436 élèves du collège la répartition des catégories socioprofessionnelles se fait ainsi en% :

CSP	FAVORISEES A		FAVORISEES B		MOYENNES		DEFAVORISEES	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
ANNEES								
COLLEGE	7	8,6	9,8	7,7	32,3	35,9	50,9	47,8
ACADEMIE	17,3	20,8	11,3	12,1	29,9	31,5	41,4	35,1

Les élèves boursiers représentent 47,9% des effectifs de l'établissement en comparaison dans l'Aude ce pourcentage d'élèves boursiers atteint 37,7%.

2. Les indicateurs de réussite des élèves

En ce qui concerne les évaluations de sixième pour l'année 2008 elles sont de 48,2 % en français pour 54,1 % en maths.

Pour le taux de réussite au brevet des collèges : en juin 2008 il était de 68,6 % ; en juin 2009 de 76,6% ; l'objectif étant bien évidemment de continuer à avoir des taux de réussite en hausse.

En ce qui concerne l'orientation des élèves, 57,6 % des élèves se dirigent vers une seconde générale ; 41,1% vers la voie professionnelle et 2% redoublent ; l'objectif étant de tendre vers les moyennes départementales qui sont respectivement de 63% pour la voie générale, 34,8 % pour la professionnelle.

3. Les absences

Le pourcentage des absences est en moyenne de 6,5 % d'élèves absents avec des écarts oscillant entre 11,82 % pour des élèves de classe de troisième à 4,98 % pour des élèves de niveau cinquième. On peut mettre en avant des absences perlées aux premières heures de cours et en fin de journée pour l'accompagnement éducatif.

Cependant peu d'élèves sont identifiés comme clairement absentéistes et trois signalements ont été effectués dont deux étudiés en Groupement Départemental de L'Absentéisme (GDA) sans réel suivi des actions de ce groupe car il ne transmet malheureusement pas ou très peu d'informations sur les suites données aux dossiers étudiés.

Les absences peuvent tarder à être régularisées et certains professeurs ne réclament pas toujours les justificatifs d'absence aux élèves d'autant plus que les cahiers de textes et d'appel ont été supprimés cette année et ils n'ont plus de document qui présente les absences et retards de la classe au fil de la journée. Les élèves de leur côté n'ont pas toujours le réflexe de passer dès leur retour à la vie scolaire pour régulariser leur situation et les absences non régularisées peuvent s'accumuler.

LES OBJECTIFS : diminuer les absences perlées, éviter les décrochages scolaires et valoriser l'assiduité scolaire en accentuant le suivi des absences et de la procédure de régularisation des absences.

4. Les punitions

- **Les exclusions de cours** ont été au nombre de 549 ce qui est un chiffre alarmant car nombreuses ne respectent pas les règles de l'exclusion quant à la dangerosité du comportement de l'élève et ne sont pas toujours accompagnées de motifs ou de travail.

LES OBJECTIFS : réguler les exclusions de cours par une réflexion cohérente de tous les acteurs.

- **Les retenues** ont été au nombre de 1402 dont 902 données par les enseignants. On note beaucoup d'absences aux retenues. Les retenues et leur traitement constituent une charge administrative très lourde pour la vie scolaire qui programme les retenues et qui les reporte ou les double, cela mobilise beaucoup de moyens humains et de temps.

LES OBJECTIFS : réguler les retenues, obtenir la présence des élèves lors des retenues et une meilleure lisibilité de leur traitement.

- **Les observations** concernant les manquements mineurs au règlement intérieur au niveau du travail ou du comportement atteignent un nombre important et certains élèves peuvent arriver à accumuler 20 observations dans l'année sans qu'un réel suivi soit mis en place.

LES OBJECTIFS : réguler ces observations en resserrant le suivi des élèves afin de redonner la place de cette punition qui apparaît comme mal utilisée et comme perdant son intérêt éducatif face à la multiplicité des observations attribuées.

B. Les axes prioritaires qui découlent de ce diagnostic et les actions prévues au sein du futur projet de vie scolaire

En ce qui concerne la définition des axes prioritaires j'ai donc décidé de me baser sur deux éléments : tout d'abord les priorités fixées par le projet académique et le projet d'établissement mais également sur les données que j'ai pu recueillir et qui sont précisées ci-dessus concernant les indicateurs permettant le diagnostic établissement.

Ma démarche étant d'apporter plus de cohérence aux actions de la vie scolaire et de les intégrer dans une dynamique de cohésion et de projet, il me paraît évident que le projet de vie scolaire doit mettre en avant des axes prioritaires du projet académique et établissement et les décliner au niveau de la vie scolaire.

Pour ce faire je décide de m'axer sur les priorités académiques : améliorer l'ambition scolaire et élever les niveaux de formation ; ne laisser personne au bord du chemin ; former des individus cultivés et des citoyens responsables et assurer une solide préparation à l'insertion professionnelle et à la formation tout au long de la vie.

De plus ces priorités doivent être combinées aux priorités de l'établissement notamment en ce qui concerne la maîtrise de la langue écrite et orale dans toutes les disciplines ; l'amélioration de la réussite scolaire de tous les élèves ; le développement de l'éducation à la santé et la citoyenneté.

Ces priorités déclinées au niveau de la vie scolaire me paraissent relever de deux axes prioritaires qui résument et s'intègrent dans la démarche globale de projet et qui intègrent les éléments de diagnostic précités.

Ces deux axes reprennent les idées mises en avant par le Rapport de la commission du débat national sur l'avenir de l'école présidé par THELOT Claude intitulé « pour la réussite de tous les élèves ». En effet ce rapport précise notamment que le système éducatif doit garantir les conditions de l'acte pédagogique et éduquer à vivre ensemble.

Ainsi j'ai décidé d'axer le projet de vie scolaire autour de ces deux pôles d'action :

1. Ne laisser personne au bord du chemin et contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves

2. Le Vivre ensemble et l'éducation du citoyen.

Ces pôles me paraissent résumer les axes et priorités académiques et mettent en avant la nécessité de la réussite de tous les élèves, la nécessité de l'apprentissage du vivre ensemble et la formation citoyenne.

Le fil conducteur de ces axes prioritaires de réussite scolaire et formation sociale et civique me semble être le suivi de l'élève. En effet pour pouvoir arriver à mettre en place des actions ciblées selon les besoins des élèves, il me paraît essentiel d'améliorer le suivi des élèves aussi bien en ce qui concerne leur repérage que la conduite des actions proposées pour répondre à leurs besoins qui doivent être cohérents et efficaces.

Je tiens à préciser que lorsque je décide de mettre en fil conducteur l'accompagnement des élèves pour mener de projet de vie scolaire il ne s'agit pas là de s'axer sur des élèves en particulier, lorsque je parle de suivi des élèves il s'agit de tous les élèves afin de tâcher de repérer tous leurs besoins quelle que soit leur nature (éducative, pédagogique, sociale, etc.).

Je vous propose donc d'axer ce suivi des élèves du collège Georges Brassens en fonction de deux priorités la promotion de la réussite scolaire et la formation sociale et civique et de se pencher sur les actions que je me propose de mettre en œuvre dans ces axes prioritaires.

PARTIE DEUX : L'ELABORATION DES AXES DU PROJET DE VIE SCOLAIRE

Pour élaborer le projet de vie scolaire du collège Brassens je me propose d'améliorer le suivi des élèves afin d'affiner leur repérage et leurs besoins et cela autour de deux axes :

- Ne laisser personne au bord du chemin et contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves
- Le Vivre ensemble et l'éducation du citoyen.

SECTION UNE : NE LAISSER PERSONNE AU BORD DU CHEMIN ET PROMOUVOIR LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES

Pour pouvoir promouvoir la réussite de tous les élèves il paraît évident qu'il faut tout d'abord s'assurer qu'ils sont présents dans l'établissement et qu'ils assistent aux enseignements qui sont dispensés. Ainsi cela passe par une action basée sur la prévention et la gestion des absences.

Une fois que l'on s'est assuré que les élèves sont présents, il faut alors mettre en place un suivi individuel et collectif cohérent qui permettra de repérer les différents besoins des élèves afin de pouvoir mettre en place des actions spécifiques à destination des élèves par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

I LA PREVENTION ET GESTION DE L'ABSENTEISME

L'axe prioritaire « ne laisser personne au bord du chemin » implique que l'école doit amener chaque élève à la réussite scolaire.

Le CPE accompagne les élèves dans leur parcours scolaire et veille avec l'aide des partenaires de la communauté éducative à la promotion et au respect de l'assiduité scolaire.

C'est en venant à l'école que l'élève se forme en assistant aux contenus pédagogiques des enseignements. Il a ainsi accès aux apprentissages essentiels qui feront de lui un citoyen éclairé et inséré dans la société.

Comme le précise l'ouvrage Le conseiller principal d'éducation : de la vie scolaire à la politique éducative ce contrôle de la présence des élèves permet le suivi des absences par le CPE et permet le rappel de l'obligation scolaire tout en contribuant à la réussite scolaire et à la prévention des conduites à risque.

La Circulaire du 23 mars 2004 sur le contrôle et la promotion de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire rappelle qu'il est donc essentiel de promouvoir cette assiduité scolaire. Il s'agit pour l'école d'être ferme sur les termes de l'obligation scolaire, aussi bien auprès des élèves dès la rentrée des classes, mais également auprès de leurs parents.

Il s'agit là de faire respecter les obligations scolaires notamment le caractère obligatoire de l'instruction.

Les réunions d'accueil de rentrée sont un dispositif idéal pour rappeler les règles de fréquentation de l'institution scolaire aux élèves et parents surtout aux nouveaux élèves de sixième qui sont souvent peu familiarisés avec le système de fonctionnement d'un collège.

Au collège Georges Brassens la liaison CM2/6eme est un dispositif qui bénéficie d'un grand engagement de la part des enseignants et partenaires du premier et second degré.

Le service de vie scolaire et les CPE sont cependant peu impliqués dans les actions qui y sont menées dans le cadre de ce dispositif et en fin d'année lors de l'accueil des élèves du primaire pour la visite de l'établissement. Cela est souvent organisé en parallèle sans évoquer une participation du service.

En tant que CPE je tacherai d'intervenir pour faire une présentation succincte des règles de vie du collège, du règlement intérieur et du carnet de correspondance. Cette présentation sommaire sera une introduction aux réunions de rentrées où nous présentons le fonctionnement de l'établissement aux élèves et familles.

Cela me paraît être une action de promotion de l'assiduité scolaire et une première action de lutte contre l'absentéisme de par le fait que l'on rappelle les règles mais également que l'on explicite aux élèves et parents les outils qui sont utilisés pour la gestion des absences.

Il s'agit aussi d'explicitier l'usage du carnet de correspondance tout d'abord en sachant utiliser les billets justificatifs d'absences.

Il s'agit d'explicitier la procédure de régularisation des absences dès le retour de l'élève dans l'établissement il faut insister sur le passage indispensable à la vie scolaire pour justifier l'absence, et c'est à ce moment là uniquement que l'élève est autorisé à entrer en cours. Tout élève qui se présentera sans son justificatif sera renvoyé à la vie scolaire pour un entretien avec le CPE.

Il s'agit également d'explicitier le mode de gestion des absences par le logiciel pronote et indiquer aux parents qu'ils seront avertis dès la première heure de cours de l'absence éventuelle de leurs enfants par un sms. Il faut aussi leur indiquer qu'il est tout à fait recommandé qu'ils préviennent la vie scolaire de l'absence de leur enfant dès le matin.

En cas d'absentéisme les élèves pourront être repérés rapidement par une action conjointe des professeurs et CPE et en cas de besoin des signalements sont adressés au GDA qui traite les situations en cas d'échec de la procédure de dialogue avec l'élève et sa famille. J'ai pu malheureusement déplorer le manque de retour de suivi de la procédure ou d'information sur les actions menées par ce groupement qui agit en électron libre sans nous informer du suivi des cas.

En ce qui concerne la régularisation des absences j'ai cependant pu remarquer que les élèves tardaient à régulariser leurs absences et ils étaient pourtant accueillis en cours. J'ai donc rappelé aux professeurs qu'ils devaient envoyer à la vie scolaire tout élève qui se présentait en cours sans justificatif d'absence.

LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR LE SUIVI DES ABSENCES

Pour lutter contre l'absentéisme et notamment les absences perlées nous avons décidé un suivi plus constant et plus réactif.

- **LE RELEVÉ JOURNALIER DES ABSENCES NON RÉGULARISÉES**

Il a été demandé aux personnels de vie scolaire d'imprimer un relevé des absences non régularisées chaque jour afin de resserrer le suivi des absences, pouvoir réclamer les billets d'absence aux élèves quotidiennement et exiger une régularisation pour le lendemain pour les demi pensionnaires et dans l'après midi pour les externes.

- **L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

La procédure d'appel en ligne par les professeurs a été mise en place depuis janvier 2010. Chaque professeur fait l'appel en ligne à chaque heure depuis sa classe et la vie scolaire récupère via le réseau informatique cette saisie et peut procéder au traitement de cet appel avec l'envoi des sms aux familles et le suivi des absences.

Ces actions s'intègrent également dans les actions de l'établissement pour la lutte contre les conduites addictives et la prévention des conduites à risque.

L'ensemble de ce dispositif permettra d'affiner la lutte contre l'absentéisme avec un repérage rapide des élèves sujets à l'absentéisme et de faire ressortir les absences perlées en responsabilisant les personnels de vie scolaire investis de ce suivi mais également les élèves et leurs familles.

Après s'être assuré de la présence des élèves en cours et avoir mis en place les procédures de contrôle et suivi des absences et d'information des familles pour favoriser la réussite des élèves, le CPE peut alors s'attacher au suivi individuel et collectif des élèves de l'établissement.

II LE SUIVI INDIVIDUEL DES ÉLÈVES

Le CPE a un rôle dans le suivi individuel des élèves afin de pouvoir les placer dans les conditions de réussite et d'épanouissement personnel précisées par la circulaire du 28 octobre 1982 définissant la fonction de CPE qui consiste notamment à « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel ».

Selon Le conseiller principal d'éducation: de la vie scolaire à la politique éducative, le CPE doit prendre en compte la dimension individuelle de l'élève car il a un regard spécifique sur l'élève en l'appréhendant dans sa globalité.

Ainsi le suivi individuel de l'élève nécessite la connaissance des conditions et du déroulement de sa scolarité mais également une approche globale de l'élève. Il s'agit pour le CPE de recueillir des informations dans les différentes sphères dans lesquelles évolue l'élève. Il peut s'agir d'informations sur le comportement en liaison avec l'équipe de vie scolaire ; la vie quotidienne ; le domaine familial en liaison avec la famille et les partenaires sociaux et médias ; la pédagogie, le travail en liaison avec l'équipe enseignante et des contacts privilégiés avec le professeur principal.

Il est essentiel de pouvoir faire le lien entre l'élève qui évolue dans sa classe et l'élève évoluant dans la sphère de vie scolaire. Le CPE apparaît être la personne la plus à même de confronter ces deux sphères en recherchant les informations et en les mutualisant pour avoir une vision globale de l'élève et pour la transmettre à ses collègues.

Il paraît donc fondamental pour accompagner les élèves dans leur scolarité et promouvoir leur réussite de travailler en partenariat avec l'équipe de vie scolaire et l'équipe enseignante.

Les objectifs fixés dans le cadre de ce suivi individuel des élèves sont nombreux: il s'agit notamment de motiver, de redonner un sens à l'école et aux apprentissages, de désamorcer et gérer les conflits, aidé à l'épanouissement de l'élève, aider à la construction du projet personnel de l'élève et de son identité.

Du côté de la vie scolaire, il peut être mis en place un système de surveillant référent avec une ou plusieurs classes en responsabilité. Du côté des enseignants, le professeur principal est chargé du suivi et de la coordination des actions menées au sein d'une classe.

Il semble donc tout à fait logique que ces deux suivis ne soient pas effectués chacun de leur côté sans aucune confrontation.

Il a donc, par exemple, été décidé que le suivi par les personnels de vie scolaire via la relève des carnets de correspondance tous les 15 jours lors d'une heure de cours avec le professeur principal afin de resserrer le suivi et d'organiser des interventions au sein de la classe si nécessaire.

Dans le domaine de cette action individuelle le CPE est confronté à une difficulté particulière : tout travail avec un jeune, d'écoute, de conseils, voire de remédiations, demande du temps. Cette dimension capitale du temps est souvent écrasée par la nécessité de la vie de la classe. Le CPE doit parfois rappeler aux autres adultes de l'établissement cette dimension de travail en commun.

L'aide aux élèves en difficulté scolaire, parfois de nature pédagogique, passe le plus souvent par le fait que le CPE permette au jeune de reprendre confiance en lui et retrouve sa dignité.

Comme le rappelle l'article « Je t'accompagne » de PICARDA Daniel, paru dans Les cahiers pédagogiques janvier 2003, « le rôle du CPE est de les aider à mieux vivre leur métier d'élève : des rencontres pour qu'ils mobilisent leurs ressources et pour que le jeune qui est là puisse assumer mieux son métier d'élève et avancer sur son chemin de vie. Le rôle du CPE est d'accompagner. »

Le CPE se doit d'associer son suivi individuel aux personnels enseignants. La cohérence du suivi et des actions ne peut se faire qu'en travaillant avec les professeurs et les personnels de vie scolaire et autres acteurs de l'établissement.

LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR AMELIORER LE SUIVI INDIVIDUEL

- **LE DISPOSITIF DE SUIVI DES CLASSES A RESPONSABILITE**

Pour rendre le repérage et le suivi des élèves du collège plus efficient par la vie scolaire et afin de l'intégrer dans une démarche de cohérence et de partenariat avec les professeurs un dispositif a été mis en place.

Il s'agit d'un suivi au sein des classes par surveillants référents.

Un planning de surveillant référent (voir annexes) a été établi en fonction de l'emploi du temps des personnels de vie scolaire (voir annexes). Le choix des classes de référence à été effectué en afin qu'il puisse coïncider avec une heure de vie de la classe en responsabilité ou d'une heure de cours avec le professeur principal afin d'affiner le suivi et d'assurer la transmission des informations entre les différents partenaires. Cette heure prévue doit permettre au personnel de vie scolaire de contrôler les carnets et s'y concentrer sans avoir d'autres tâches qui pourraient gêner sa mission.

Un planning de relève des carnets est établi tous les 15 jours par le référent qui exerce un suivi notamment des absences, des punitions et de la tenue du carnet de correspondance par l'élève. Le

réfèrent se rend en début d'heure de cours avec le professeur principal pour relever tous les carnets de correspondance de la classe, il procède à leur contrôle et ramène les carnets en fin d'heure.

Le surveillant réfèrent remplit à chaque contrôle une fiche qui précise les élèves à surveiller, les choses à régulariser par les élèves et informe le CPE des situations qui lui semblent préoccupantes pour que nous puissions recevoir les élèves, informer les familles et mettre en place les actions spécifiques de suivi (entretiens, rdv avec les familles, partenariat avec l'infirmière, la COP, l'assistante sociale).

Il s'agit en tant que CPE de responsabiliser les personnels dans le suivi des élèves et d'intégrer ce suivi dans un partenariat cohérent avec le professeur principal qui est également informé des résultats du suivi et qui intervient dans les actions mises en place.

Une photocopie de la feuille de suivi par classe (voir annexes) est transmise au professeur principal pour qu'il soit mis au courant par écrit des actions menées par la vie scolaire.

Ce suivi devra permettre le repérage des élèves nécessitant un suivi particulier mais également un contrôle des absences et des punitions afin de mettre en place des actions de régulation si nécessaire. Cela devra avoir pour objectif notamment de réguler l'accumulation des punitions surtout des observations. Il sera ainsi plus facile d'identifier les élèves qui accumulent les observations pour mettre en place le suivi éducatif du CPE (entretiens avec les élèves, les familles, rappel des règles) voire appliquer des sanctions si nécessaire.

• LE GROUPE DE SOUTIEN DES ELEVES EN DIFFICULTE

A mon arrivée dans l'établissement le chef d'établissement m'a confié le pilotage du groupe de soutien des élèves en difficulté du collège Georges Brassens.

Auparavant il était piloté par la principale adjointe qui a quitté l'établissement. J'ai demandé au chef d'établissement les documents antérieurs qui auraient pu m'aiguiller sur le pilotage de ce groupe mais il m'a été répondu que l'ancienne principale a emporté avec elle tous les documents concernant le groupe. Je n'avais donc aucun document sur lequel m'appuyer pour m'informer sur le fonctionnement de ce groupe, sur ses modalités de fonctionnement ou encore sur les élèves qui sont suivis et les modalités de ce suivi.

C'est grâce aux informations que j'ai récolté auprès des autres membres du groupe de suivi que j'ai pu comprendre le fonctionnement de ce groupe et ses modalités de réunion et de suivi.

Le groupe de soutien des élèves en difficulté se réunit toutes les 3 semaines afin d'étudier les cas d'élèves en difficulté aussi bien scolaire, comportementale, sociale, familiale que médicale et de proposer des réponses à leurs difficultés.

Il réunit les CPE, l'assistante sociale, la conseillère d'orientation psychologue, l'infirmière, le médecin scolaire, le chef d'établissement ou son adjoint assistent aux réunions.

Chaque membre propose les cas qu'il a identifiés comme relevant du suivi du groupe et chaque membre alimente le cas de ses informations puis nous décidons du suivi à donner et des actions qui sont à mener par qui en particulier.

Un compte rendu confidentiel est établi par moi-même et diffusé uniquement aux membres pour conserver le caractère confidentiel des cas suivis.

LES ACTIONS MENEES POUR AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE SOUTIEN DES ELEVES EN DIFFICULTE :

En début d'année ayant peu d'informations sur le fonctionnement du groupe, j'ai voulu me renseigner auprès des personnels du collège afin de savoir s'ils connaissaient le groupe de suivi, s'ils en connaissaient le rôle et le fonctionnement, cela sous la forme d'un petit QCM (voir annexes).

Le dépouillage du QCM qui a été adressé à tous les enseignants et agents c'est-à-dire une quarantaine de personnes a été très instructif. En effet plus de 80 % des personnes qui y ont répondu (c'est-à-dire plus des deux tiers des personnes interrogées) ne connaissent pas ou peu l'existence du groupe ni son rôle. D'autres l'identifient au dispositif de soutien scolaire en direction des élèves.

A la lecture des réponses du QCM, il m'est apparu comme évident que les personnels ne connaissent pas le groupe de soutien des élèves en difficulté et qu'ils n'ont jamais été informés de son fonctionnement.

J'ai donc décidé de rédiger une note de présentation du groupe de soutien des élèves en difficulté (voir annexes) pour présenter son rôle, son fonctionnement et ses membres. J'ai également précisé aux agents et enseignants qu'ils pouvaient faire part aux CPE des cas d'élèves qui selon eux pourraient relever du suivi du groupe. Il me paraît évident que pour améliorer l'efficacité du repérage des élèves pouvant bénéficier d'un suivi particulier il faut que tous les personnels soient en mesure de connaître l'existence du groupe et qu'ils lui fassent part des élèves qu'ils ont repérés comme ayant des difficultés. Les partenaires essentiels dans le repérage des cas sont les professeurs principaux qui découvrent les nouveaux élèves et qui sont à même au bout de quelques semaines d'en repérer les difficultés et d'alerter le groupe de suivi.

Au cours de l'année les membres du groupe de soutien ont également jugé bon de rappeler au chef d'établissement que sa présence lors des réunions était essentielle pour le fonctionnement et l'efficacité du suivi. En effet avec un planning très chargé le chef d'établissement n'était pas toujours présent aux réunions, nous avons décidé de lui rappeler que l'efficacité du groupe passe aussi par la participation du chef d'établissement qui pilote les actions menées au sein du collège, cela pour plus de cohérence de ces actions.

Le CPE de part ses missions se doit de s'impliquer dans le suivi individuel de tous les élèves afin d'apporter des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent. Pour cela la collaboration avec les personnels du service de vie scolaire et les enseignants est fondamentale.

Dans le cadre du suivi collectif des élèves par le CPE, cette collaboration s'avère encore plus essentielle pour mener des actions conjointes et cohérentes telles que des fiches de suivi d'élèves établies suite à cette collaboration.

III LE SUIVI COLLECTIF DES ELEVES

Le CPE a également un rôle important dans le suivi collectif des classes notamment lors des conseils de classe ou des heures de vie de classe.

Il s'agit d'exercer le suivi au sein du groupe classe en collaboration avec les professeurs et autres acteurs de l'institution afin de tenter d'améliorer l'ambiance de travail au sein de la classe, de développer les projets communs, de sociabiliser, de responsabiliser, ou encore de désamorcer les conflits éventuels.

ACTION MISE EN PLACE POUR LE SUIVI COLLECTIF DES ELEVES

- **LA FICHE DE LIAISON CPE / PROFESSEUR PRINCIPAL**

Afin d'affiner la collaboration avec le professeur principal du niveau 4ème, classes qui sont sous ma responsabilité, j'ai réfléchi à un document permettant de centraliser les informations que je pourrai avoir récolté au niveau d'une classe.

Comme le rappelle l'ouvrage sous la direction de Picquenot Alain et Vitali Christian Dijon, CRDP de Bourgogne, 2007 De la vie scolaire à la vie de l'élève « Les CPE ne sont pas des enseignants, mais des

pédagogues chargés de l'accompagnement éducatif et pédagogique de l'élève au cours de sa scolarité et hors du temps de cours. L'action des CPE et celle des enseignants ne peuvent que se compléter ».

J'ai donc voulu créer un document intitulé fiche de liaison CPE / professeur principal. Cette fiche d'information résumera en quelque sorte les éléments essentiels au sujet d'une classe et est à destination des professeurs principaux de 4ème soit 5 classes concernées.

Mon objectif est de travailler en collaboration et transparence avec les professeurs principaux et de renforcer ce partenariat en les informant des éléments de vie scolaire de la classe mais également des actions menées au sein de la vie scolaire et d'éventuels suivis particuliers mis en place.

Cette transparence me paraît essentielle pour construire un partenariat efficace et cohérent autour d'actions réfléchies en concertation tout en étant un moyen de communication des informations concernant un groupe classe donné.

Il s'agit par là de créer ou renforcer le lien CPE / professeur principal en ayant un document de liaison mutuelle qui constituerait une base pour la concertation et la réflexion concernant le suivi des élèves.

Cette fiche, présentée en annexe, est fournie au professeur principal à la fin de chaque mois et récapitule les absences, punitions, sanctions, suivis particuliers mis en place pour les élèves d'une classe donnée. Elle comporte également un volet que le professeur peut remplir s'il a des informations spécifiques sur un élève dont il veut faire part au CPE.

J'ai voulu créer cette fiche car je crois que c'est par cet échange d'informations mutuelles et cette collaboration fondamentale entre CPE et enseignant que le suivi des élèves sera renforcé et plus cohérent.

SECTION DEUX: LE VIVRE ENSEMBLE ET LA FORMATION CITOYENNE

I LE VIVRE ENSEMBLE

De la vie scolaire à la vie de l'élève sous la direction de Picquenot Alain et Vitali Christian Dijon, CRDP de Bourgogne, 2007 nous rappelle que « la mission des CPE est d'apporter une alternative, de restaurer l'ordre scolaire à partir d'outils non disciplinaires : écoute, expression individuelle et collective, participation, instauration d'espaces d'autonomie et de liberté, animation. »

La vie scolaire est le lieu des grandes missions éducatives : éducation du citoyen, prévention (contre les toxicomanies, addictions), protection, solidarité, orientation, projet personnel, lutte contre l'absentéisme.

La fonction du CPE occupe selon De la vie scolaire à la vie de l'élève une place singulière, à côté de la direction, des enseignants, des élèves et en lien avec les parents, de façon à ce que les jeunes apprennent aussi à vivre ensemble, à devenir citoyens.

Il est donc fondamental que la vie scolaire soit un espace où l'élève évolue dans le cadre des enseignements qu'il reçoit qui sont la base de sa réussite scolaire ; mieux, la vie scolaire doit être un lieu favorisant la socialisation par des apprentissages sociaux, civiques, des savoir-faire et l'apprentissage des règles et de la discipline.

Ainsi en tant que CPE, chef de service de la vie scolaire, il se doit, comme le rappelle la circulaire sur la surveillance des élèves du 25 octobre 1996, d'organiser le service de la vie scolaire autour d'impératifs de surveillance et accompagner les élèves dans leur apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité.

Il s'agit d'organiser le service de vie scolaire et de l'animer afin de pouvoir responsabiliser les personnels aux tâches qui leur incombent. Chaque personnel a des missions précises qui s'imbriquent dans une démarche de projet visant à accompagner les élèves dans leur parcours d'apprentissages.

Au niveau de l'organisation du service surtout dans un collège et particulièrement au vu des dynamiques spécifiques au collège Brassens, il faut particulièrement être présent lors des moments stratégiques où les élèves sont en dehors des cours. Leur encadrement est fondamental notamment lors des entrées sorties, des récréations et mouvements et de la demi-pension.

Les personnels de la vie scolaire de Georges Brassens sont très sérieux, consciencieux et dévoués à leur travail. Pour un CPE c'est très important de pouvoir déléguer les tâches en toute confiance. Cependant le pilotage d'une équipe nécessite de donner un sens au travail qui est effectué quotidiennement par ces personnels. Il faut valoriser les personnes qui travaillent au sein de la vie scolaire en les responsabilisant (comme le dispositif de surveillant référent) mais également en les motivant et en les guidant dans leurs missions.

Il m'a paru important de m'investir dans cette démarche de mobilisation et responsabilisation des personnels car elle est pour moi fondamentale afin d'établir des conditions de travail basées sur de la confiance mutuelle, de la cohérence et de la transparence. Cette cohésion avec le chef de service et entre les personnels est essentielle pour le suivi des actions éducatives ou pédagogiques menées par la vie scolaire.

Il est important au sein de la vie scolaire du collège Georges Brassens de développer à la fois une fonction quotidienne d'accueil et d'écoute, de disponibilité et de surveillance afin de pouvoir suivre les élèves et exercer la veille éducative nécessaire et l'accompagnement nécessaires à l'apprentissage du vivre ensemble, des règles et de la discipline de l'établissement.

ACTION MISE EN PLACE POUR FAVORISER LA TRANSPARENCE ET LA COHERENCE AU SEIN DE LA VIE SCOLAIRE.

Afin d'assurer le pilotage du service, la transmission des informations et la cohérence des actions nous organisons des réunions internes de vie scolaire avec les CPE et les personnels d'éducation.

Un ordre du jour est affiché quelques jours avant et la réunion se tient dans le service durant 30 à 40 minutes selon les besoins. Il s'agit de faire le point sur les procédures, actions mais également de passer des informations, soulever des problèmes éventuels.

Cette réunion animée par le CPE privilégie la transmission ascendante mais également descendante dans un climat de confiance et transparence. Le CPE se place en animateur de la réunion qui est pour lui le cadre idéal pour faire le point sur le suivi, les rumeurs circulant dans l'établissement, le climat d'établissement. C'est aussi le lieu idéal pour remotiver, si besoin, les personnels, les recentrer sur les priorités du service, les méthodes de fonctionnement et les impératifs essentiels (déontologie, exemplarité, ponctualité, réactivité, présence sur le terrain).

Un compte-rendu sous forme de note résume les décisions prises et est affiché dans le service pour informer les personnels n'ayant pas pu assister à la réunion.

En parallèle des priorités axées sur le vivre ensemble et l'apprentissage des règles de vie, la vie scolaire a comme priorité la formation citoyenne notamment la formation des délégués.

II LA FORMATION DES DELEGUES

Cet axe prioritaire d'action de la vie scolaire consiste en la formation citoyenne par le biais de la formation à destination des délégués de classe. Les objectifs recherchés dans cette formation sont notamment l'éducation à la citoyenneté, la responsabilisation, faire intégrer les droits et les devoirs des délégués, favoriser la cohésion entre les élèves.

ACTION DANS LE CADRE DE LA FORMATION DES DELEGUES

La formation des délégués au collège Georges Brassens est le reflet de la collaboration CPE et enseignants car elle est effectuée par des enseignants et CPE de concert. Elle s'effectue au cours d'une journée au mois de novembre où les délégués sont réunis dans le cadre d'ateliers de réflexion par niveau afin de réfléchir sur le rôle du délégué et les modalités d'exercice de cette fonction.

En tant que CPE j'ai pour objectif de compléter cette journée de formation par un suivi particulier des délégués au cours de l'année. J'ai donc voulu recevoir les délégués de 4ème qui sont de ma responsabilité afin de les aider à préparer les conseils de classe et de les accompagner dans cette préparation.

Au cours des mois à venir les délégués seront réunis pour une nouvelle journée de formation après consultation de leurs besoins. Pour cela j'ai créé un questionnaire (voir annexes) pour recueillir leurs ressentis, leurs manques et besoins pour ajuster cette formation.

La démarche de projet entreprise a permis la définition de priorités pour l'élaboration d'un projet de vie scolaire devant nous permettre, à terme, d'améliorer l'accompagnement des élèves.. Ces priorités axées sur la réussite des élèves et l'éducation citoyenne ont permis de mettre en avant des actions concernant la gestion des absences, le suivi individuel et collectif ainsi que des actions destinées à favoriser le vivre ensemble et la formation des délégués. Désormais il s'agit de définir les modalités d'organisation du service de vie scolaire en fonction de ces priorités et de procéder à l'évaluation des actions qui ont été mises en place.

PARTIE TROIS : ORGANISATION DES MOYENS HUMAINS ET DU SERVICE EN FONCTION DES PRIORITES DEFINIES ET EVALUATION DES ACTIONS MISES EN OEUVRE

Cette dernière partie présente les modalités d'organisation du service de la vie scolaire au niveau des moyens humains et cela en fonction des objectifs généraux qui découlent des besoins de l'établissement et de la volonté de favoriser le travail en équipe au sein du service.

Ensuite afin de poursuivre la démarche de projet, il s'agit de faire un point sur les actions qui ont été mises en œuvre cette année en fonction des priorités qui ont été définies.

SECTION UNE : L'ORGANISATION DU SERVICE EN FONCTION DES PRIORITES PREFEDINIES

I. LES OBJECTIF GENERAUX DU SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE QUI DEFINISSENT SON ORGANISATION

Il s'agit d'organiser le service de vie scolaire afin de répondre aux besoins de l'établissement :

- **LES BESOINS CONCERNANT L'ENCADREMENT ET LA SURVEILLANCE DES ELEVES**

Le service de vie scolaire et le CPE participent activement à la sécurité des élèves en organisant leur surveillance et leur encadrement afin qu'ils évoluent dans un environnement calme et propice aux apprentissages.

Il faut donc mettre en avant un service d'accueil et d'encadrement quotidien des élèves et des parents afin de placer les personnels de vie scolaire en position de personne ressource écoutant et rassurant les élèves et familles.

Il s'agit également d'exercer un contrôle et un suivi rigoureux des absences et de l'assiduité des élèves tout au long de la journée ainsi que de développer le contact avec les familles notamment en les tenant informées dès la première heure de cours d'une éventuelle absence.

- L'APPRENTISSAGE DES REGLES DE VIVRE ENSEMBLE

L'accompagnement des élèves par la vie scolaire s'inscrit au quotidien mais également dans le cadre de l'apprentissage des connaissances et compétences du socle commun.

Par la présence et l'encadrement des personnels de vie scolaire, les élèves sont guidés dans leurs apprentissages sociaux, civiques et pédagogiques aussi bien dans la cour, lors des l'interclasses, les mouvements, études et repas. Tout moment de présence dans l'établissement peut ainsi se transformer en un moment d'apprentissage. Ces temps de vie scolaire de l'élève constituent pour lui des apprentissages constants notamment dans le cadre de la connaissance des règles du vivre ensemble.

Il s'agit fondamentalement de développer des savoirs concernant des compétences et connaissances civiques et sociales par le rappel et l'explicitation des fondamentaux du vivre ensemble par les personnels de vie scolaire : les règles de vie collective, le respect, la connaissance du règlement intérieur, le développement de la solidarité et entraide.

Cet encadrement et cette veille éducative permettront d'accompagner l'élève dans sa démarche de connaissance, compréhension et respect des règles de vie collective ainsi que vers la compréhension de la nécessité du respect mutuel et l'acceptation des différences comme le précise le livret de connaissances et compétences du socle commun.

- UNE ORGANISATION DU SERVICE DE VIE SCOLAIRE FAVORISANT LE TRAVAIL EN EQUIPE

Pour cela il a été mis en place une répartition des tâches entre les personnels.

Il y a une présentation et une répartition des tâches en début d'année et tous les personnels effectuent toutes les missions dans la semaine (notamment l'accueil, les études, les retenues, les exclusions, les absences, les mouvements) ; cela afin de favoriser la polyvalence des personnels et pallier une éventuelle absence. Cela permet également de développer une implication de chacun dans les différentes tâches à accomplir et de mettre en œuvre leur partage équitable compte tenu de la pénibilité de certaines.

Il n'est fait aucune différence de statut entre les personnels et ils se voient attribuer les mêmes missions afin de développer la collaboration, la communication, le suivi et la cohérence des tâches. Ce travail en équipe est favorisé par une très bonne entente entre les différents personnels qui induit un climat de travail agréable.

Le CPE, chef de service, se doit d'intervenir afin de favoriser ce climat de confiance essentiel au fonctionnement du service et à son efficacité et de développer l'implication des personnels en essayant d'être disponible, à l'écoute, vigilant quant à la circulation de la communication.

De par cette fonction de chef de service, le CPE contribue à la mise en place et au développement d'un climat de confiance et collaboration afin de mobiliser et impliquer les personnels autour des priorités définies.

II LES MODALITES D'ORGANISATION SU SERVICE

- **LES EMPLOIS DU TEMPS DES PERSONNELS :**

Il s'agit pour le CPE chef de service de ventiler les heures de service des différents personnels afin de pouvoir assurer une présence et un encadrement constants des élèves tout au long de la journée, de 7h00 à 18 h00, ce tout au long de la semaine.

Il faut donc répartir les différents personnels tout au long de la semaine.

Les personnels de la vie scolaire se composent de 4 assistants d'éducation aguerris effectuant 35 heures de service : M. Castellar, Mme Cherrak, Mme Mas et Mme Netzer. On y trouve également 3 personnels expérimentés sous contrats aidés qui effectuent 20 heures de service : Mme Cherrak, Mme Faure et Mme Petrieux.

Pour que le service fonctionne de façon efficace quotidiennement, il faut au moins trois personnels en début de journée, 4 par demi-journée, cinq personnels pour la demi-pension et trois en fin de journée.

Un emploi du temps précis a donc été établi afin de remplir ces besoins (voir en annexes) et donc pouvoir assurer l'accueil et l'encadrement de 440 élèves de collège mais également pour répondre aux différents impératifs des personnels afin de ne pas avoir à imposer des contraintes d'emploi du temps trop lourdes.

L'organisation du service a bien évidemment été soumise à l'accord du chef d'établissement.

La semaine de préparation de la rentrée s'avère idéale pour mettre en place avec les nouveaux arrivants les emplois du temps.

- **LES GRILLES DE POSTES :**

Alors qu'auparavant chaque personnel effectuait un roulement sur chaque poste par heure. il a été décidé en début d'année de mettre en place des grilles de postes par demi-journée (quatre heures le matin et trois l'après midi) afin que le même personnel se consacre à la même tâche pour assurer la continuité et la rigueur. Ceci est particulièrement indispensable pour celles qui nécessitent du temps et beaucoup d'implication comme des tâches de gestion des absences et retenues où des erreurs avaient été pointées.

Ainsi un planning par heure et par personnel a été établi afin de définir les postes de chacun, synthétisés dans une grille globale de poste par heure et par jour.

Les différents postes ont été fixés par les CPE selon les priorités établies. On retrouve chaque heure un personnel qui se consacre aux absences, un à l'étude, un à la relève des billets d'appel et aux tâches administratives, un aux retenues.

De plus aux mouvements et interclasses, chaque personnel se voit attribuer un poste de surveillance : la grille, la cour, les couloirs, l'accueil en vie scolaire et surveillance du hall.

Il s'agit pour le chef de service de développer la responsabilisation des personnels quant à l'importance des différents postes et tâches, et de favoriser la réactivité et l'intervention.

LES ACTIONS MENEES : LES REUNIONS DE SERVICE DE VIE SCOLAIRE ET ENTRETIENS AVEC LES PERSONNELS :

En tant que chef d'un service qui regroupe 7 personnes aux expériences et âges variés qui sont amenées à se voir confier des tâches de surveillance et de gestion administrative, il s'agit pour le CPE d'assurer la cohésion du service afin qu'il puisse fonctionner dans les conditions qui permettent la conduite des priorités et actions fixées.

Ce rôle du CPE chef de service est ce qui peut paraître le plus délicat à remplir par la complexité des rapports humains, les tensions ressenties au quotidien induites par le fait d'exercer dans un collège animé de 440 élèves qui nécessite la présence et l'encadrement constant des élèves.

Mais c'est également par cette fonction de chef de service qui me tient à cœur que le CPE peut intervenir pour animer, motiver, impliquer, mobiliser, impulser au sein du service une dynamique de groupe cohérente et efficace. Pour cela je m'efforce d'être toujours disponible pour les personnels de vie scolaire afin de développer une relation de confiance, d'écoute mutuelle et de travail en équipe. Cela permet de les écouter, les soutenir, les encadrer, les soulager si besoin dans le cadre de leurs fonctions.

En tant que chef de service il ne faut pas hésiter à encourager les personnels, les recevoir en entretien formel ou informel, afin de faire le point aussi bien pour leur faire part de notre contentement que pour recadrer quelques éléments si nécessaire.

C'est par ces interventions que l'on participe à l'instauration d'un climat de travail permettant la cohérence, l'échange et la collaboration maîtres-mots de l'efficacité d'un service.

De plus afin d'assurer la cohésion du service et des actions, des réunions de service sont organisées une à deux fois par mois afin de faire le point sur les actions, le climat de l'établissement, la charge de travail, la communication. Le point peut être fait sur les missions à effectuer, leur répartition. Ces réunions sont idéales pour revenir sur les fondamentaux : rappel des missions, postures, règles de fonctionnement. Il s'agit également de réaffirmer les priorités, les attentes et modalités de fonctionnement. Mon but dans ces réunions est que chacun puisse s'exprimer librement sur l'exercice de sa fonction et des difficultés ressenties.

C'est aussi le lieu permettant d'être force de proposition pour impulser de nouvelles actions ou modalités de fonctionnement. Le CPE dans ces réunions se place en tant qu'animateur et modérateur, recherche à mettre en place une communication ascendante et descendante entre tous et faire de ces réunions des moments propices à la réflexion de groupe.

Enfin, le CPE doit veiller à la formation continue des personnels et notamment s'assurer qu'ils ont tous effectué la formation académique des personnels de vie scolaire afin de les mettre dans des conditions idéales de pratique professionnelle.

Après avoir fixé des priorités et des actions qui en découlent, et organisé le service de vie scolaire afin de permettre la conduite de ses actions dans le but d'améliorer le suivi des élèves, il s'agit désormais de faire l'évaluation des actions mises en place.

SECTION DEUX : EVALUATION DES ACTIONS MISES EN PLACE

Toute démarche de projet implique une phase d'évaluation des actions afin de dresser un bilan comme le précise BOUVIER Alain dans Le conseiller principal d'éducation au centre de la vie scolaire. Il faut donc d'évaluer les actions mises en place cette année afin d'observer si elles ont eu des résultats positifs et pouvoir envisager un éventuel ajustement pour l'année prochaine.

- LE SUIVI DES ABSENCES

Il a été demandé aux personnels de vie scolaire d'imprimer un relevé des absences chaque matin afin de repérer, dès l'entrée en cours, les élèves qui doivent justifier leurs absences. Certains personnels le font automatiquement et d'autres peinent un peu à entrer dans cette démarche.

Le contrôle des carnets tous les 15 jours permet de limiter le nombre des absences non justifiées. En suivant les élèves et contrôlant les carnets, les justificatifs d'absences sont réclamés afin que la plupart des absences non justifiées soient réglées dans le mois ; c'est l'objectif que nous voulons nous fixer après discussions en réunion de vie scolaire. Il reste des absences non justifiées concernant les jours de grève ou de conditions climatiques difficiles qui alimentent les statistiques des absences non justifiées. En dehors de ces cas particuliers les absences non justifiées tournent autour de 40 par mois avec une tendance à la diminution du fait du contrôle régulier des carnets par les surveillants référents (au lieu d'une soixantaine en moyenne auparavant).

Le pourcentage des absences sur les classes de 4ème évolue ainsi :

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Classes de 4ème	4,78 %	4,06 %	6,08 %	5,8%	4,96 %	4,94 %

Les augmentations des mois de novembre et décembre peuvent s'expliquer par le fait d'une grève en novembre et des chutes de neige en décembre qui ont bloqué les transports scolaires. Je ne dispose pas des statistiques mensuelles de l'année dernière car la bascule entre pronote 2009 et 2010 a rendu impossible l'accès à pronote 2009.

Cependant on peut noter qu'en moyenne les statistiques pour les classes de 4ème sont inférieures à la moyenne des absences de l'année scolaire précédente fixée à 6,5 % puisqu'elle est de 5,10% jusqu'en début mars.

Le suivi constant et cohérent des élèves et des absences semble avoir participé positivement à la réduction des absences.

- LE SUIVI DES CLASSES EN RESPONSABILITE

Ce suivi semble avoir été bénéfique pour le suivi des absences mais également des punitions qui se sont moins accumulées. Les élèves sont repérés plus rapidement et envoyés au CPE si besoin. Ainsi en moyenne une dizaine d'élèves sont repérés et suivis plus particulièrement par mois.

Les exclusions de cours sont peu nombreuses mais les observations restent très utilisées par les professeurs souvent pour les mêmes motifs par élève.

Ce suivi a permis le repérage et le suivi de nombreux élèves mais il peut paraître lourd car il nécessite du temps. En effet une heure par semaine est bloquée dans l'emploi du temps pour pouvoir le faire mais il est évident qu'il est indispensable pour le suivi des élèves. En fin d'année nous réfléchissons sur la fiche de suivi des classes qui a déjà été modifiée pour permettre un suivi plus ciblé des élèves

- LE GROUPE DE SOUTIEN DES ELEVES EN DIFFICULTE

A ce jour le groupe s'est réuni toutes les trois semaines soit six réunions. Le groupe a permis le repérage de 4 élèves relevant d'une réorientation en SEGPA et de trois élèves pour la classe relais.

Malgré l'information aux professeurs, seuls deux ou trois cas ont été soumis par des professeurs à l'étude par le groupe.

Des actions conjointes assistante sociale, CPE, pôle santé, COP sont menées pour un suivi global d'élèves en grande difficulté afin de proposer des solutions telles que : classe relais, SEPGA, aide pour l'inscription à la cantine, demande d'un éducateur au conseil général pour soutenir des parents.

Ce groupe est un réel lieu de collaboration entre les différents partenaires. Il permet la mobilisation des acteurs, la mise en commun des informations pour une vision globale des élèves et le choix d'actions permettant un suivi cohérent et particulier d'une vingtaine d'élèves en moyenne présentant des problèmes de comportement, de santé, des problèmes financiers ou familiaux. Le groupe propose la mise en place d'actions tout au long de l'année pour favoriser le suivi et la réussite scolaire de ces élèves.

La présence plus régulière du chef d'établissement et/ou de son adjoint est cependant essentielle pour la continuité des actions or le groupe se réunit au moins une fois sur deux sans leur présence.

- LA FICHE DE LIAISON CPE / PROFESSEUR PRINCIPAL

Cette fiche de liaison a été mise en place au mois de février auprès des professeurs principaux des classes dont j'ai la responsabilité c'est-à-dire les 4ème.

Pour l'instant elle n'a été expérimentée que sur deux mois. Je n'ai eu aucun retour papier de la part des professeurs de leur partie de fiche complétée par les observations ou informations qu'ils pourraient avoir à me faire part.

Cependant la fiche a été clairement exploitée par les professeurs qui m'en ont fait un retour oral quant à sa réception et bonne lecture. Plus spécifiquement celle de mars a été particulièrement utilisée car elle leur a fourni des informations pour contribuer à la préparation des conseils de classe.

Nombreuses informations précisées dans la fiche ont été utiles pour les délibérations des conseils de classe et pour les professeurs qui ignoraient ces éléments et qui ont été ravis d'en être informés.

- LA FORMATION DES DELEGUES

La journée de formation des délégués s'est effectuée au mois de novembre. La deuxième journée, prévue au cours du second trimestre, n'a pas pu avoir lieu pour cause de manque de temps pour l'organiser.

Elle est donc reportée au cours du mois de mai avec distribution du questionnaire et également un temps prévu pour l'évaluation avec les délégués de la formation afin de prévoir des modifications pour l'année prochaine.

Les professeurs participant à la journée de novembre ont fait ressortir que les cas pratiques étaient des cas anciens cas et qu'ils revenaient chaque année. Nous en proposerons ainsi de nouveaux pour l'année prochaine.

- LES REUNIONS DE VIE SCOLAIRE

Ces réunions essentielles au fonctionnement du service sont très productives et intéressantes avec la participation active de tous les personnels.

Cependant on peut noter que le planning de ces réunions est difficilement tenable car le jour et l'heure où elles doivent se dérouler dépend du déroulement de la journée. Certaines réunions ont été déplacées voire annulées par cause de grève, neige ou plus fréquemment pour cause d'études nombreuses nécessitant la mobilisation de deux ou trois personnels.

- LES GRILLES DE POSTES

Le système de répartition des tâches et des rôles par bloc de quatre ou trois heures a permis plus de cohérence et de suivi des actions en limitant les erreurs de saisie dans les absences notamment.

Cependant cette organisation par bloc peut paraître lourde pour les postes en étude car, en cas de surnombre d'élèves en étude, certains personnels peuvent se retrouver à effectuer trois heures d'étude par demi-journée.

Un questionnaire sera distribué en fin d'année afin de consulter les personnels de vie scolaire sur leur ressenti sur cette répartition des tâches et son exploitation sera discuté lors de la semaine de permanence. Ce moment sera propice à un échange avec tous les personnels de vie scolaire afin de faire le point sur les actions, leurs modifications éventuelles voire leur suppression au profit de nouvelles actions.

Les actions mises en place au sein de la vie scolaire de Georges Brassens sont le résultat d'une démarche de réflexion et s'intègrent dans la démarche de projet dans laquelle l'établissement s'inscrit.

Ces actions, pour la plupart novatrices, ont été mises en place en fin de premier trimestre. Ainsi l'évaluation de ces actions s'effectue peu de temps après cette mise en place. Il s'agit donc d'un bilan à mi-parcours.

CONCLUSION

Après une période d'adaptation dans mon établissement de stage, j'ai voulu m'intégrer en tant que CPE dans la démarche de projet suivie par l'établissement. L'absence de projet de vie scolaire m'a paru être un élément qu'il fallait pallier.

J'ai donc voulu réfléchir sur l'élaboration d'un projet de vie scolaire qui intégrerait les actions relevant de priorités définies dans une démarche cohérente et commune à l'établissement en faisant le lien entre la vie scolaire et les autres acteurs.

Pour cela j'ai donc proposé des axes et des actions pour améliorer l'accompagnement des élèves de ce collège en tentant d'apporter cohérence et cohésion aux actions menées, axées sur la réussite scolaire des élèves, le vivre ensemble et l'éducation citoyenne.

Cette démarche m'a permis développer plus particulièrement une réflexion sur mon rôle en tant que chef de service mais également en tant d'acteur intégré dans une démarche collective visant la réussite scolaire des élèves.

Au cours de cette année j'ai eu l'opportunité de pouvoir avoir un entretien avec Mme Petit Jean, inspectrice Vie Scolaire. Au cours de cet entretien extrêmement formateur, j'ai été confortée dans mon idée que le CPE est une force de proposition dans son établissement car qu'il a une vision globale de la situation et qu'il peut proposer des actions, les mettre en œuvre et les évaluer dans le but d'améliorer sa pratique professionnelle et le fonctionnement d'un établissement.

C'est donc gorgée de ces certitudes que je me sens aujourd'hui tout à fait prête pour aborder la rentrée prochaine.

BIBLIOGRAPHIE

- LES INDISPENSABLES DELAHAYE JP., BARBIER C., F DURAND F., NMACHURE N, JP VERAN JP.

Le conseiller principal d'éducation: de la vie scolaire à la politique éducative janvier 2009

- PICQUENOT Alain, VITALI C.

De la vie scolaire à la vie de l'élève CRDP Bourgogne 2007

- Alain BOUVIER (Champ de réflexion, champ d'actions)

Le conseiller principal d'éducation au centre de la vie scolaire CRDP de Lyon 1999.

- Rapport de la commission du débat national sur l'avenir de l'école présidé par Claude THELOT.

Pour la réussite de tous les élèves La documentation française 2004

- « Je t'accompagne » PICARDA Daniel.

Cahiers pédagogiques janvier 2003, numéro 410

ANNEXES

ORGANISATION DES ANNEXES

– PLANNING DES SURVEILLANTS REFERENTS

– PLANNING DES PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE

– FEUILLE DE SUIVI PAR CLASSE

– QUESTIONNAIRE SUR LE GROUPE DE SOUTIEN DES
ELEVES EN DIFFICULTE

– NOTE CONCERNANT LE GROUPE DE SOUTIEN DES
ELEVES EN DIFFICULTE

– FICHE DE LIAISON CPE / PROFESSEUR PRINCIPAL

– QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES DELEGUES.

SURVEILLANTS REFERENTS**2009/2010****SEMAINE A**

<i>CLASSES</i>	<i>PROFESSEURS</i>	<i>SURVEILLANTS</i>	<i>RAMASSAGE CARNETS</i>
6°A	Mme DUPRE	CATHERINE	VEND 13H
6°B	M CUTILLAS	CHRISTELLE	VEND 8H
6°C	Mme LAMIC	VIRGINIE	MARDI 14H
6°D	Mme GAGNOUD	EMILIE	MARDI 9H
6°E	Mme COMPAN	VALERIE	VEND 10H
5°A	M DANIEL	BENOIT	MARDI 9H
5°B	M MARQUEZ	BENOIT	JEUDI 10H
5°C	M BARSANTI	FATIHA	LUNDI 16H
5°D	Mme DRESSAYRE	VIRGINIE	LUNDI 9H
5°E	M LAGARDE	EMILIE	VEND 10H

SEMAINE B

<i>CLASSES</i>	<i>PROFESSEURS</i>	<i>SURVEILLANTS</i>	<i>RAMASSAGE CARNETS</i>
4°A	Mme NAVARRE	CHRISTELLE	JEUDI 14H
4°B	M BONNEFOND	VIRGINIE	MARDI 15H
4°C	Mme MORGAN	CATHERINE	MARDI 15H
4°D	Mme MALARD	VALERIE	MERC 11H
4°E	M ANDRIEUX	FATIHA	MARDI 14H
3°A	M HOUSSIER	CHRISTELLE	VEND 14H
3°B	Mme SOLER	CATHERINE	MARDI 14H
3°C	M FAURE	BENOIT	JEUDI 10H
3°D	M SAUNIERE	EMILIE	LUNDI 15H

EMPLOI DU TEMPS SURVEILLANTS

HEURES	7H30/8H	8H/9H	9H/10H	10H/11H	11H/12H	12H/13H00	13H/14H	14H/15H	15H/16H	16H/17H00	17H/18H	
JOURS												
LUNDI		BENOIT									18H00	
		8h30	VIRGINIE								17h00	
	7h30						FATIHA				17H30	
	7H30	CATHERINE									17h30	
	7h30	SABRINA									17h30	
MARDI		8H30	VIRGINIE							16H30		
	7H30						FATIHA				17H30	
		9H00	CATHERINE						17H30			
	7H30	CHRISTELLE									17H30	
		8H30	SABRINA								18H00	
	7H30	BENOIT									17H30	
MERCREDI	7h30	BENOIT				12H30						
	7H30	FATIHA				12H30						
	7H30	CHRISTELLE				12H30						
	7H30	VALERIE				12H30						
JEUDI		8H30	VIRGINIE								18H00	
	7H30	CHRISTELLE									17H30	
		8H30	SABRINA					15H15				
	7H30	BENOIT									17H30	
	7H30	VALERIE									17H30	
VENDREDI	7H30	CATHERINE						14H00				
		8H30	VIRGINIE								17H30	
	7H30	VALERIE									17H30	
		8H00	CHRISTELLE							18H00		
	7H30	SABRINA								16H15		

CHERS COLLEGUES

LE GROUPE DE SOUTIEN DES ELEVES EN
DIFFICULTE SE REUNIT LE MARDI 15 SEPTEMBRE
A 13H30 DANS L'ETABLISSEMENT.

SI VOUS AVEZ DEJA IDENTIFIE DES ELEVES QUI
VOUS SEMBLANT PRESENTER DES DIFFICULTES
DANS LEUR SCOLARITE VOUS POUVEZ NOUS EN
FAIRE PART AFIN QUE NOUS PUISSIONS ETUDIER
LEUR CAS DANS LE CADRE DE CE DISPOSITIF QUI
SE REUNIRA TOUTES LES TROIS SEMAINES DANS
L'ETABLISSEMENT.

AVEC NOS REMERCIEMENTS,

LES CPE

MME RUQUET

MME MARTORELL

FICHE DE LIAISON PROFESSEUR PRINCIPAL / CPE

CLASSE DE PERIODE DU AU

1/ ABSENCES

2/ DISCIPLINE

3/ SUIVI PARTICULIER

4/ OBSERVATIONS ET INFORMATIONS DU PROFESSEUR

LA CPE, MME MARTORELL.

PETIT QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES DELEGUES DE CLASSE DU COLLEGE GEORGES BRASSENS

NOM :

CLASSE :

QUESTION 1 : AVEZ-VOUS ASSISTE AU CONSEIL DE CLASSE ?

- OUI
- NON

QUESTION 2 : AVEZ-VOUS CONSULTE VOS CAMARADES DE CLASSE AVANT LE CONSEIL DE CLASSE ?

- OUI
- NON

QUESTION 3 : AVEZ-VOUS PRIS LA PAROLE LORS DU CONSEIL DE CLASSE ?

- OUI
- NON

QUESTION 4 : LORSQUE VOUS AVEZ PRIS LA PAROLE LORS DU CONSEIL DE CLASSE PAR CE QUE UN MEMBRE DU CONSEIL VOUS A INTERROGE OU DE VOTRE PROPRE INITIATIVE ?

- De ma propre initiative
- J'ai été interrogé
- Les deux cas se sont présentés
- Je n'ai pas du tout parlé lors du conseil de classe

QUESTION 5 AVEZ-VOUS ETE IMPRESSIONNE ET INTIMIDE PAR LE CONSEIL DE CLASSE ?

- OUI
- NON

QUESTION 6 : AVEZ-VOUS EU LE TEMPS DE NOTER TOUTES LES INFORMATIONS DITES LORS DU CONSEIL ?

- OUI
- NON

QUESTION 7 : QUELS OUTILS AVEZ-VOUS UTILISE POUR LA PRISE DE NOTE LORS DU CONSEIL ?

QUESTION 8 : COMMENT AVEZ-VOUS RESTITUE LES INFORMATIONS DU CONSEIL DE CLASSE A VOS CAMARADES ET QUAND ?

QUESTION 9 PENSEZ VOUS QUE VOUS VOUS ORGANISEREZ DE LA MEME FACON POUR PR2PARER ASSISTER ET RESTITUER LE PROCHAIN CONSEIL DE CLASSE ?

OUI et j'explique pourquoi

NON et j'explique pourquoi

Je vous remercie d'avoir répondu à toutes ces questions et je vous félicite pour votre implication au sein de la vie de l'établissement,

La CPE Mme

MARTOREL